

Registre Public d'Accessibilité

*MONT DE MARSAN SABLAR Espace Pro - Banque
Privée du Marsan*



Introduction

Le registre public d'accessibilité, c'est quoi ?

Le registre public d'accessibilité est un document officiel.

Le document donne des informations sur l'accessibilité d'un établissement.

Les informations sont utiles pour les personnes en situation de handicap.

Sommaire

1/ MODALITE D'ACCES

- LES INFORMATIONS POUR FACILITER L'ACCESSIBILITE DE L'AGENCE

2/ NOUS CONTACTER

- COORDONNEES
- RESPONSABLE D'ACCESSIBILITE
- CONSULTATION DU REGISTRE D'ACCESSIBILITE

3/ LES INFORMATIONS

- FORMATION DU PERSONNEL D'ACCUEIL AUX DIFFERENTES SITUATIONS DE HANDICAP
- COMPOSITION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES
- MATERIEL ADAPTE

1/ Modalité d'accès

- *Les informations pour faciliter l'accessibilité de l'agence*

	<p>Accès à l'agence en transport en commun : arrêt de Bus Antoine Lacaze Lignes D, E</p>
	<p>Deux places de parking PMR sur le parking de l'agence</p>
	<p>Une rampe d'accès PMR extérieure pour accéder à l'agence et un ascenseur à l'agence</p>
	<p>Vous êtes sourd ou malentendant, communiquez avec le Crédit Agricole d'Aquitaine en cliquant sur le lien : https://ca-aquitaine.elioz.fr/3.3/?hash=4b0b18998d87dce1f45f4fb0f592c3b7</p>

2/ Nous contacter

- *Coordonnées*

Nom de l'établissement :	<i>MONT DE MARSAN SABLAR Espace Pro - Banque Privée du Marsan</i>
Adresse :	<i>57 boulevard Antoine Lacaze - 40000 MONT-DE-MARSAN</i>
Gestionnaire :	<i>Crédit Agricole Aquitaine</i>

- *Responsable d'Accessibilité*

Nom du contact :	<i>SAPHORE Claire</i>
Mail :	<i>probp.marsan@ca-aquitaine.fr</i>
Téléphone :	<i>05.58.71.57.30</i>

- *Consultation du Registre d'Accessibilité*

A l'agence en compagnie du responsable d'accessibilité

3/ Les informations

- *Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap*

Le personnel est sensibilisé. C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap :	<i>Oui</i>
Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap :	<i>Non</i>
Le personnel sera formé :	<i>Oui</i>

- *Composition des documents réglementaires*

Attestation de conformité PMR du bureau de contrôle :	<i>Oui</i>
Rapport de visites des équipements techniques :	<i>Oui</i>

- *Matériel adapté*

Le matériel est entretenu et réparé :	<i>Oui</i>
Le personnel connaît le matériel :	<i>Oui</i>